

Tribune

de
l'immigration

Journal CGT du Secteur Migrants
Prix : 30 F. N° 22 et 23 - Novembre 1997



O. Perriraz

- **La campagne nationale CGT : la lutte contre le racisme.**
- **Projets de loi Chevènement - Guigou**
- **Les saisonniers OMI des Bouches du Rhône en lutte.**
- **Quel avenir pour le FAS ?**

DOSSIER

Les flux migratoires Quelles réalités ?

O

SER EN PARLER DANS L'ENTREPRISE



Si la CGT a condamné et agit contre la mise en oeuvre des lois Pasqua, si elle lutte aujourd'hui contre leurs conséquences et pour leur abrogation, c'est parce que ces lois sont contraires aux intérêts des salariés, qu'ils soient immigrés ou Français. Au-delà d'une bataille de mots, l'expérience vécue dans les entreprises et les quartiers fonde notre combat pour une autre politique migratoire.

La logique gouvernementale est la même depuis plus de vingt-ans : il faut fermer les frontières et se protéger au mieux d'éventuels envahisseurs, à la limite permettre quelques entrées sélectionnées. Cela a pour effet d'enraciner la méfiance et la suspicion de tout étranger. Devenue "bouc émissaire" l'immigration sert d'écran derrière lequel se cachent les causes du chômage et de la misère. Clandestinisé ou fragilisé par la loi, l'immigré renforce les bataillons de

Tribune de l'immigration

263, rue de Paris
93516 - Montreuil cedex
Tél. 01.48.18.81.36

Directeur de la publication :
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction :
Gérard Chemouil

Responsable de la diffusion :
Georges Letellier

Comité de rédaction :
Ali M'Saoura, Maryvonne Dumora,
Rachid Kadri, Mathilde Sally-Bounde

Réalisation : Amalgames

ISSN : 0980.028

Commission paritaire 1975.D.73

S O M M A I R E

Edito

- Abrogation des lois Pasqua/
Méhaignerie/Debré.....2

DOSSIER

Les flux migratoires, quelles réalités ?

- une politique renouvelée4
- les mouvements migratoires dans
le monde.....7
- l'immigration et ses évolutions10
- Et si nous parlions des immigrés
français.....13
- Europe : pour une gestion des
migrations dans une optique de
codéveloppement14
- Quelle est la position de la CGT, sa
réflexion, le débat en cours16

salariés contraints de travailler à bon marché, ce qui accélère la baisse générale du prix du travail. Présenter les étrangers comme des concurrents aux salariés français, c'est favoriser la division entre eux plutôt que le rassemblement le plus large pour l'égalité des droits.

Malheureusement les projets de lois actuels n'inversent pas cette logique. Différentes dispositions, c'est vrai, humanisent les conséquences des lois en vigueur, mais l'esprit demeure ainsi que des dispositions montrant

Abrogation des lois Pasqua Méhaignerie Debré

toujours du doigt l'étranger comme un clandestin, un profiteur ou un délinquant.

La CGT a décidé de poursuivre son combat, avec d'autres organisations, pour une autre politique migratoire. Dans cette lutte notre responsabilité première est de faire bouger l'état d'esprit des salariés dans l'entreprise. Le démarrage de la campagne contre le racisme démontre la nécessité d'aborder ces questions de front. Le débat permet aussi de faire reculer les fausses idées véhiculées par certains et à construire un autre rapport de force pour vaincre toutes les discriminations.

Didier NIEL
Secrétaire de la CGT

Projets de loi

Chevènement et Guigou :

- analyse comparative des textes18
- repères des déclarations.....22

La lutte contre le racisme :

- un premier bilan encourageant.....23
- le Tour de France de la Fraternité.25
- le sens d'un engagement30

Vie syndicale

- la lutte des salariés saisonniers
OMI32
- les salariés de la Construction
construisent leurs revendications...35

Associativement vôtre

- FAS: la CGT se positionne36

La rédaction

- la lettre de la rédaction38
- Bulletin d'abonnement38

Les flux migratoires, quelles réalités?

Une politique renouvelée

Les flux migratoires font l'objet de nombreux débats. Il est vrai qu'ils constituent une question importante pour le devenir de notre pays comme pour l'Europe communautaire.

Selon les choix engagés, ceux-ci seront vivaces ou s'étioleront au cours du prochain demi-siècle.

La façon de résoudre cette question aura pour effet, soit d'en garantir la démocratie réelle, soit de l'enfoncer jour après jour dans l'arbitraire. Déjà des immigrants rencontrent des difficultés auprès d'Administrations qui, parfois, les ramènent au rang d'irréguliers au regard du droit au séjour.

Notre pays s'est mis à fabriquer des apatrides.

Des doutes sont émis sur la nationalité de Français en raison de leur mariage ou de leur patronyme.

Cette politique restrictive puise sa prétendue légitimité sur des craintes populaires très anciennes et alimentée en permanence.

Certaines ont leur source au sein de l'Hexagone. La longue période de crise économique avec un sentiment d'absence de toute autre perspective, un nombre de sans emploi qui a dépassé les trois millions, des millions d'autres en situation de précarité, tout ceci alimente le sentiment de concurrence à l'emploi.

Plus de vingt ans de discours d'arrêt de l'immigration avec une population qui assiste à une autre réalité, sans explications, ne favorisent-ils pas le souhait d'une législation plus dure ?

D'autres se constituent au regard des difficultés que connaissent la plupart des pays du tiers-monde. La projection, par petit écran interposé, de famines, de guerres et d'exodes qu'elles occasionnent forge l'idée que les migrations vers la France vont s'amplifier, favorisant en cela le culte d'un identitaire mythique de la France et la revendication d'une immigration zéro.

C'est dans ce contexte qu'ont été élaborées les lois Pasqua/Méhaignerie et Debré. Il est vrai qu'elles ont été précédées par plus de vingt ans de fausses solutions avec, à chaque fois, de nouvelles restrictions des droits des étrangers. L'instauration des certificats d'hébergement ne date-t-elle pas de 1982 ?

Reconnaissons aussi que la CGT, comme les autres syndicats, s'étaient prononcés en 1975 pour l'arrêt de l'immigration. Ce fut aussi le cas de forces politiques et d'associations d'immigrés. Ce souhait était cependant accompagné d'une position très ferme pour que soient garantis les droits et le maintien des immigrés déjà sur notre sol. Cette position était prise dans une vision conjoncturelle de la crise.

La CGT a complètement modifié sa position au cours d'un long processus. Notre attitude d'aujourd'hui se vérifie à l'aune de nos engagements contre les lois Pasqua, Méhaignerie, Debré et à notre soutien aux sans papiers, tout comme fut notre opposition aux circulaires Marchand prises antérieurement.

Malheureusement, les lois contre l'immigration bénéficient d'une opinion publique favorable.

Pour regagner notamment parmi les salariés une majorité d'idées pour une autre politique migratoire, encore faut-il porter quelques clarifications sur quelques aspects.

Ainsi, le pourcentage d'immigrés, au cours de ces dernières années, était équivalent à celui des années trente. Certes, ce chiffre a fluctué mais qui peut soutenir qu'au cours de cette période le génie culturel fran-

çais aurait perdu de sa richesse? Bien mieux, sans leur venue, sans leurs enfants nés ici, notre pays compterait aujourd'hui douze millions d'habitants en moins. Ce serait tout autant de consommateurs et des millions de salariés acteurs indispensables au développement d'une économie qui auraient manqué. Ces apports ont permis de corriger une pyramide des âges vieillissante en raison d'une dénatalité très ancienne au regard des autres pays européens.

Sans cette contribution, la France ne serait évidemment pas la quatrième puissance économique et la crise qui y sévit serait plus rude encore.

Pendant des décennies, des ouvriers et des intellectuels ont choisi de migrer en France en raison de son rayonnement constitué sur une image de liberté et d'accueil aujourd'hui bien ternie.

Les effets des lois Pasqua ont réduit de 40 % le flux annuel, constitué essentiellement du regroupement familial. La loi Debré en a aggravé les effets coercitifs.

Cette politique migratoire à courte vue, si elle n'est pas modifiée aujourd'hui, va poser, dans quelques années, de graves problèmes démographiques à la France.

En effet, des études prévoient un déficit démographique en Europe qui nécessiterait la venue de sept millions de personnes en Europe pour l'année 2020. Sans cet apport, le nombre d'actifs ne permettra pas le maintien du niveau économique et le nombre d'actifs sera insuffisant pour produire les richesses nécessaires à tous. La politique engagée s'appuie sur la peur irraisonnée que l'Europe soit le réceptacle d'un véritable exode venant des pays du Sud en raison de leur appauvrissement.

Si il est vrai que d'immenses mouvements migratoires ont déjà lieu dans le monde, ce sont des phénomènes intérieurs aux régions sub-continentalles. Il est à noter qu'au sein de l'espace économique européen, alors même que celui-ci constitue une zone attractive en raison de son haut niveau de développement économique, les immigrés originaires de l'Union européenne représentent 33 % de l'ensemble de l'immigration. Entre 1945 et 1995, l'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, qui était de un à trente, est passé de un à soixante et un. Au cours de cette longue période, les migrations n'ont pas suivi la même évolution. Avant et après 1974 et jusqu'à l'instauration des lois Pasqua, le flux était d'environ



Toulouse SNCF, débat de rue, à la volée

cent mille par an. Si la référence à l'Histoire est utile pour comprendre l'avenir, pourquoi ignorer celle-ci ?

Une politique migratoire renouvelée doit nécessairement tenir compte d'une mise en perspective des besoins des pays développés et de ceux du tiers-monde, dans le respect des Droits de l'Homme inscrits dans de nombreux textes internationaux.

Celle-ci doit repousser toutes conceptions qui peuvent s'inscrire dans l'arrêt de l'immigration ou celles d'une totale liberté de circulation. Elle favoriserait le libéralisme économique qui pourrait, ainsi, pousser plus loin la flexibilité.

Cette forme de liberté de circulation ne répondra pas aux espoirs de tous pour une vie meilleure.

Une troisième conception est mise en avant, celle des quotas négociés avec les pays d'émigra-

tion. Cela revient à négocier avec le reste du monde. Dans ce type de situation, ce serait les pays d'accueil qui fixeront nécessairement les règles.

Peut-être vaut-il mieux partir des besoins des pays du tiers-monde. Dans ce cas, il faut annuler leur dette déjà plusieurs fois remboursée par les intérêts versés; réévaluer le prix des matières premières et de leurs produits manufacturés; reconsidérer les Accords de Casablanca afin de réduire la prédominance des USA au sein de l'OMC¹; engager une politique d'aide au développement nettement plus sérieuse que ce qui se pratique actuellement.

Ainsi aujourd'hui au Mali, les sommes investies dans des projets locaux par les ressortissants immigrés sont supérieures à l'aide internationale.

Dès que ces pays reprendront la voie du développement, les

échanges internationaux s'en trouveront améliorés. Des hommes et des femmes qui sauront qu'ils peuvent se bâtir un meilleur avenir dans leur pays préféreront y rester.

Néanmoins, d'autres souhaiteront toujours construire leur vie sous d'autres cieux que ceux de leurs parents. N'est-ce pas le cas des 1,8 millions de Français qui ont immigré à l'étranger, dont la moitié vit en Europe ?

Ceux-ci doivent être accueillis dans l'égalité des droits. Ils seront indispensables à la vivacité économique, culturelle et sociale de notre pays dans les premières années de ce prochain siècle.

Avec l'évolution des Sciences et des Techniques, de nombreux métiers nouveaux vont apparaître, qui nécessiteront de plus en plus de gens qualifiés.

Les immigrés de demain devront compter un plus grand nombre de salariés qualifiés.

La coopération doit donc intégrer ces besoins pour l'avenir de la France et de ses partenaires en voie de développement.

C'est dans cet esprit que la notion de maîtrise des flux migratoires doit être comprise, certes pas comme la capacité de l'état de s'opposer à la venue d'un étranger, mais surtout comme une connaissance nécessaire des migrations.

Gérard Chemouil

Responsable du Secteur Immigration



Bordeaux (Uzeste) débat et concert

¹ Organisation Mondiale du Commerce

Les mouvements migratoires dans le monde

De tout temps des hommes et des femmes ont quitté leur pays provisoirement ou définitivement pour d'autres lieux ; leurs motivations étant très diverses.

Ces déplacements de populations visent presque toujours à fuir une situation économique ou politique dramatique ou/et répressive.

De nos jours, on mesure mal l'importance de ces flux migratoires, tant ils sont devenus complexes.

Ainsi, il est difficile de donner un chiffre global des émigrés dans le monde.

Cependant en 1993 la Banque Mondiale a estimé à plus de 100 millions le nombre de personnes vivant dans un pays qui n'est pas le leur.

Par ailleurs, le Haut Commissariat des Nations-Unies dénombre, en 1995, 27 400 000 personnes déplacées ou réfugiées dans un autre pays.

Si l'on prend en compte les personnes qui s'intègrent dans le pays d'accueil, qui sont naturalisées et les 25 millions de personnes déplacées pour causes écologiques, ainsi que

les "clandestins", on peut estimer que 3 % de la population mondiale, soit 170 millions de personnes vivent d'une façon ou d'une autre en exil ; volontairement ou non.

Si les flux migratoires ont toujours existé face aux motivations diverses : économique (sous-développement, famine, misère), politique (régime dictatorial, guerre), ethnique ou religieuse, ils avaient jusqu'à ces trente dernières années un cadre limité à quelques régions géographiques.

- Grands pays d'immigration (USA, Canada, Australie)
- Pays industriels européens développés au passé colonial recherchant une main-d'oeuvre.

Or, on assiste depuis à un phénomène de mondialisation des courants migratoires.

Dresser la carte des flux migratoires dans le monde fait apparaître que :

- tous les continents sont concernés,
- le nombre de pays touchés par les migrations augmentent et se diversifient,
- certains pays, autrefois fournisseurs de main-d'oeuvre immigrée, deviennent eux-mêmes pays de migrations.

Un examen plus précis indique de nouveaux déplacements de populations qui, tout en se situant dans le phénomène de mondialisation, sont marqués par une régionalisation. En changeant de nature, les flux migratoires ont aussi changé de direction d'Est en Ouest, du Sud au Nord. Ils se croisent dans de nombreuses directions.

On peut alors se poser la question : "pourquoi une accélération ou plus exactement une augmentation, ou pour le moins, une modification des flux migratoires ?"

Quelles sont les causes des migrations ?

En moins d'un quart de siècle la planète est devenue un espace économique toujours plus ouvert.

L'OMC veut faire du marché mondial, libéralisé et déréglementé, l'affaire du XXIème siècle.

Des politiques de domination se mettent en place au niveau :
- économique,
- financier,
- culturel.

Ces forces organisées en réseaux constituent de véritables machines de guerre dont le but exclusif est la conquête de nouveaux marchés et de profits sans frontières.

Véritables prédateurs, car ce sont les intérêts et les conditions de vie de centaines de millions de personnes qui se trouvent mis en cause et pour quelle efficacité ?

Des dévastations sociales, poli-

tiques et culturelles irréparables dans nombre de pays :

Sur le continent africain l'auto-suffisance alimentaire est en recul :

✓ **Burkina-Faso** : depuis 1992 la croissance est nulle plongeant des millions de paysans dans la misère.

✓ **Ethiopie** : moins de 20 % de la population a accès à l'eau potable.

✓ **Rwanda** : derrière les guerres ethniques il y a la possession des terres et des grands lacs.

On pourrait dresser des tableaux identiques pour les autres continents. De ce point de vue l'Afrique est la région la plus touchée.

Le cumul de la pauvreté, du chômage et la désintégration sociale poussent à des déplacements massifs.

Plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans la grande pauvreté, en particulier dans les zones rurales.

Plus de 120 millions de personnes dans le monde sont officiellement au chômage.

700 millions de personnes sont employées dans le secteur informel.

En Europe :

- 55 millions de pauvres,
- 19 millions de chômeurs,
- 3 millions de sans abri.

Une personne sur dix est handicapée et confrontée souvent au chômage, à la pauvreté, à l'isolement.

La dégradation économique et sociale dans les pays de l'Est, dit en transition notamment en Russie.

La détérioration de l'environnement avec des modes de production et de consommation non viables :

- amiante,
- déchets nucléaires,

Les travailleurs et les peuples vivent une énorme contradiction entre :

- le développement des connaissances des sciences et des techniques, la révolution informationnelle avec les communications,
- et l'écart des richesses créées et réparties,
- les inégalités, la croissance de la misère dans un contexte de différences démographiques, voire de reculs de civilisation.

Dans ce cadre, quels sont les principaux flux migratoires ?

Amérique du Nord :

1. L'Amérique centrale et latine (sauf le Venezuela et l'Argentine) vers les

Etats-Unis, en particulier les Etats de Floride, du Texas et Californie.

2. De l'Est asiatique - Inde et Iran - de Hongkong et Corée du Sud vers Chine, Taiwan, Vietnam, Laos, Cambodge, mais aussi USA et Canada.

3. Asie du Sud et de l'Est - Pologne, Russie et ex-Yougoslavie - Europe de l'Ouest vers la Côte Est des USA et du Canada.

4. De l'Afrique.

5. D'Amérique latine vers le Côte Sud - Argentine.

Vers l'Europe :

1. De l'Afrique du Nord (Maghreb) et de l'Afrique Sub saharienne vers la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

2. De l'Europe Centrale et Orientale - Pologne, Roumanie, Albanie, Russie - vers l'Allemagne, la Suède et la Suisse.

3. De l'Asie du Sud Est - Sri Lanka, Pakistan, Inde et des Antilles - vers la Grande-Bretagne et la France.

4. D'Asie Centrale - Arménie, Azerbaïdjan - vers la Russie.
5. D'Angola et du Brésil vers le Portugal.

En Afrique :

1. Afrique Sub-Saharienne vers la Guinée et la Côte d'Ivoire.
2. De toute l'Afrique Australe vers l'Afrique du Sud.
3. Vers la Libye venant d'Egypte, du Soudan, du Mali et de Tunisie.

Moyen-Orient :

Vers l'Arabie-Saoudite : d'Ethiopie, du Soudan, d'Egypte, d'Oman, du Koweït, du Liban, d'Inde, de Singapour et de Malaisie.

Asie-Pacifique :

1. Vers le Japon venant du Brésil, Etats-Unis, Pérou, Iran, de Chine et du Sud Vietnam
2. Vers la Malaisie et l'Indonésie.

Vers l'Australie :

1. Venant d'Europe - Italie, Grèce, ex-Yougoslavie.
2. De Chine et du Vietnam.
3. Des Iles du Pacifique.

Ces mouvements aboutissent à des taux de population étrangère ou d'origine étrangère née hors du pays variant de :

- ✓ - 3 % en Afrique, en Amérique Latine, en Chine,
- ✓ 3 à 10 % aux USA, en Russie, en France, au Soudan, en Egypte et en Iran,
- ✓ 10 à 20 % au Canada, en Allemagne, en Suède,
- ✓ 20 à 30 % en Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Israël,
- ✓ + de 30 % en Australie, Libye, Arabie-Saoudite et Koweït.

Ces quelques éléments chiffrés témoignent de l'universalité des flux migratoires. C'est cette caractéristique qu'il faut retenir.

Est-ce un bien ou un mal ? De prime abord on pourrait imagi-

ner que ces déplacements de populations représentent un progrès pour l'homme, pour le monde, en permettant un échange, un mélange des cultures et un enrichissement mutuel.

Tout cela pourrait être vrai s'il s'agissait pour la majorité des personnes concernées d'un choix libre et délibéré. Ce qui à l'évidence est loin d'être le cas. Ces migrations sont dans la réalité le fait de contraintes dans un environnement portant atteinte à la dignité de l'homme et au respect de ses droits.

De plus en plus de pays aux économies développées se protègent et mettent en oeuvre des politiques visant à limiter l'arrivée de migrants. Pour certains ils sont présentés comme les boucs émissaires des difficultés liées à la crise (chômage, précarité, déficit des budgets sociaux, criminalité, délinquance).

Quelle attitude face aux flux migratoires ?

Ni fatalité, ni résignation, les travailleurs et les peuples plus généralement ont capacité à vivre ensemble dans le respect

des cultures.

Si l'on part du concept que ces flux migratoires sont dans une large majorité dûs à des situations économiques ou politiques inadmissibles, intolérables pour les droits et la dignité de l'homme, on peut facilement imaginer que des moyens existent afin de résoudre dans ce sens les intérêts de tous les peuples sur les questions posées.

Les questions de démocratie, avec le pouvoir de contrôle national et international pour l'élaboration de politiques, placent l'emploi au centre des préoccupations.

Cela signifie d'orienter les moyens financiers vers :

- l'éducation,
- la formation professionnelle,

- la santé,
- le logement et les équipements sociaux
pour :

- améliorer partout la qualité du travail,
- assurer des normes sociales internationales,
- des droits au développement,
- répondre aux besoins particuliers des migrants.

Coopérer et favoriser un co-développement avec comme première proposition :

- l'annulation de la dette des pays pauvres,
- l'institution d'une taxe mondiale sur les mouvements de capitaux,
- l'élimination du secret bancaire et des paradis fiscaux,
- une réforme avec une profonde démocratisation des institutions financières internationales : FMI, Banque Mondiale, OMC,
- un rôle nouveau pour les instances ou organisations régionales pour une maîtrise plus efficace des projets de développement,
- une revalorisation de l'aide publique au développement pour aller vers 1 % du PNB de pays développés.

Assurer partout l'autosuffisance alimentaire, la paix et le respect des différences. Faire progresser le niveau de vie (éducation, santé, logement), garantir des normes sociales internationales grâce à une OIT renouvelée. A ce moment, les flux migratoires deviendront faibles et sur une base de volontariat une question de choix, de liberté et de progrès. Est-ce utopique ? Sans doute !! Mais oeuvrer dans ce sens contribue à une société plus humaine.



Grenoble Stand de la Fête

Jacques Trégaro
Département International

L'immigration et ses évolutions

Invasion ou intégration ?

Peurs irrationnelles, fantasmes séculaires, rancœurs liées à notre histoire coloniale, remontée de la xénophobie font que les Français deviennent de plus en plus perméables aux idées fausses du Front national. Son Président en tête leur désigne à tous un bouc-émissaire privilégié. L'alibi immigration est une belle aubaine pour masquer l'origine réelle de la crise traversée par le peuple de France, qu'il soit immigré ou français. Nous voulons bien sûr parler du chômage endémique qui frappe l'ensemble du monde du travail dans toutes ses composantes. Dans le même temps, les marchés financiers qui explosent dès l'annonce de plans de licenciements eux sont épargnés et pour cause, trop compliqué ou trop risqué de les identifier. Il est temps donc de démystifier l'apparence des choses en observant de plus près les réalités de l'immigration et de ses évolutions dans notre pays. Sur la base d'études et de statistiques incontestables, qu'elle proviennent de l'INED ou de l'INSEE, examinons et constatons que l'immigration n'est pas une entité uniforme,

monolithique. Elle n'est pas non plus, dans une vision globalisante, un adversaire palpable définissable, autrement dit une affaire simple à régler en niant les réalités historiques, économiques et sociales qui ont fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui. Dans cet article, nous vous proposons donc, à l'appui de tableaux de l'INSEE, de vous soumettre des commentaires

qui peuvent inviter à la réflexion de tous et partout, dans l'entreprise comme dans la cité. A cet égard, notre syndicalisme CGT a la responsabilité impérieuse de créer les conditions pour que partout, dans nos organisations, des débats aient lieu et y participer avec notre approche à la fois humaniste et réaliste de la question immigration.

Tableau 1

| Les vrais chiffres de l'immigration | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----|
| Années | Population totale (en milliers) | Ensemble immigrés (en milliers) | % |
| 1911 | 39.192 | 1.110 | 2,8 |
| 1921 | 38.798 | 1.429 | 3,7 |
| 1926 | 40.228 | 2.288 | 5,6 |
| 1931 | 41.228 | 2.729 | 6,6 |
| 1936 | 41.183 | 2.326 | 5,6 |
| 1946 | 39.848 | 1.986 | 4,9 |
| 1954 | 42.781 | 2.293 | 5,3 |
| 1962 | 46.458 | 2.861 | 6,1 |
| 1968 | 49.758 | 3.281 | 6,6 |
| 1975 | 52.599 | 3.887 | 7,4 |
| 1982 | 54.296 | 4.037 | 7,4 |
| 1990 | 56.652 | 4.195 | 7,4 |

Ce premier tableau général nous démontre que nous sommes loin de l'invasion, spectre agité devant nos concitoyens.

Tableau 2

En effet, nous constatons une stabilité de l'immigration en rapport à la population française et ce depuis 1975, soit plus de vingt ans aujourd'hui. Le tableau n° 2 le confirme pour les années 90/94.

Évolution de la population étrangère de 1990 à 1994

| Année | Nombre d'actifs étrangers (en milliers) | % de femmes | Actifs hors CEE (Nbre en milliers) | % |
|-------|---|-------------|------------------------------------|------|
| 1990 | 1.549 | 31,3 | 833 | 53,8 |
| 1991 | 1.506 | 32,7 | 816 | 54,2 |
| 1992 | 1.518 | 31,5 | 843 | 55,5 |
| 1993 | 1.541 | 34,2 | 882 | 57,2 |
| 1994 | 1.593 | 35,2 | 929 | 58,3 |

Depuis 1911, date du premier recensement fiable, l'INED confirme également que nous sommes un pays qui accueille différentes vagues d'immigration et d'origines diverses et qu'au fil du temps, l'intégration réussie leur permet de dire que près de 37 % de la population française ont eu un ou des ascendants étrangers. Examinons maintenant la réalité de l'immigration dite active.

Tableau 3

Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle selon la nationalité en 1990 (en %)

| Catégorie socioprofessionnelle | Français | Union européenne | dont | | | Maghrébins | Autres nationalités |
|---|------------|------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|
| | | | Espagnols | Italiens | Portugais | | |
| Agriculteurs exploitants | 4,3 | 0,9 | 1,1 | 1,3 | 0,2 | 0,1 | 0,4 |
| Artisans, commerçants chefs d'entreprises | 7,4 | 6,9 | 6,5 | 12,9 | 4,7 | 5,2 | 5,9 |
| Cadres, professions intellectuelles supérieures | 11,1 | 5,9 | 4,0 | 6,1 | 0,9 | 2,6 | 10,3 |
| Professions intermédiaires | 19,6 | 8,9 | 9,2 | 12,6 | 4,8 | 5,5 | 9,2 |
| Employés | 28,2 | 21,1 | 24,9 | 15,0 | 22,3 | 15,8 | 18,9 |
| - Des services directs aux particuliers | 4,5 | 11,5 | 14,8 | 6,0 | 13,6 | 6,3 | 7,8 |
| Ouvriers | 28,5 | 55,3 | 53,4 | 51,2 | 66,0 | 66,5 | 49,9 |
| - Ouvriers qualifiés | 16,4 | 27,8 | 28,0 | 31,9 | 31,1 | 28,2 | 20,0 |
| - Ouvriers non qualifiés | 11,1 | 25,2 | 20,5 | 18,4 | 32,6 | 34,2 | 28,8 |
| - Ouvriers agricoles | 1,0 | 2,3 | 5,0 | 0,9 | 2,3 | 4,1 | 1,1 |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 4,2 | 5,4 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Effectifs en milliers | 23 667 | 678 | 96 | 103 | 392 | 562 | 380 |

Au total, ce sont 1 630 000 immigrés actifs que compte notre pays pour 23 667 000 Français.

Nous remarquerons que 678 000 viennent de la CEE, 562 000 du Maghreb et 380 000 d'autres nationalités.

L'immigration est donc bien diverse et ne peut s'assimiler à un corps entier unicellulaire.

Autre remarque, si près de 51% de la population active immigrée restent des ouvriers, nous pouvons constater qu'aujourd'hui des immigrés, comme les nationaux, suivent

les évolutions de notre société et nous les retrouvons autant chez les employés, parmi les cadres, que dans les professions intermédiaires.

De plus, près de 5 % se retrouvent chez les artisans, commerçants, voire chefs d'entreprises.

Mais nous remarquerons aussi que cela est, dans des proportions différentes, des Français, en particulier pour les ouvriers.

Cela nous confirme que, comme le constate l'INED dans ses dernières études, le fait que les immigrés occupent majori-

tairement des postes d'ouvriers, a permis de libérer les nationaux pour des postes à statut plus élevé.

En un sens, cela a participé à l'élévation générale de toute la population.

L'immigration n'est pas un problème, c'est une question de société qui, comme toutes les questions de société, nous fait évoluer ou régresser.

Rachid Kadri

Union départementale du Val-de-Marne

Tableau 4

| Évolution générale du nombre de demandes d'emploi | | | | | | |
|--|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Hommes | | Femmes | | Ensemble | |
| | Effectifs | Taux | Effectifs | Taux | Effectifs | Taux |
| Français | 1271 716 | 9,9 | 1452 918 | 13,6 | 2724 634 | 11,6 |
| Étrangers | | | | | | |
| CEE | 49 362 | 12,4 | 37 551 | 14,1 | 86 913 | 13,1 |
| Hors CEE | 181 356 | 28,5 | 121 772 | 41,5 | 303 128 | 32,6 |
| Ensemble étrangers | 230 718 | 22,3 | 159 323 | 28,4 | 390 041 | 24,5 |
| Total | 1502 434 | 10,8 | 1612 241 | 14,3 | 3114 675 | 12,4 |

Commentaire :

En 1994, le chômage des étrangers est le double : 11,6% (français), 24,5% (étrangers).

Il touche principalement les étrangers hors CEE. En cinq ans, les demandeurs de longue durée sont en augmentation de 76% (enquête INSEE).

Les «discriminateurs ethniques» atteignent également les jeunes issus de l'immigration au moment de l'embauche.

Les jeunes d'origine algérienne en sont les premières victimes. 32% restent sans emploi alors que les enfants d'immigrés espagnols ou portugais atteignent une moindre proportion : 19 et 17%.

Et si nous parlions des immigrés français

Mais alors c'est vrai, il y a des français immigrés ?

- Si on veut, on parle plus exactement d'expatriés, pour les français qui résident dans d'autres pays. Ce qui est tout de même plus valorisant.

- Alors, comme ça il y a des français qui quittent notre beau pays pour aller vivre à l'étranger ?

Si nous ne prenons pas en compte les 200.000 travailleurs transfrontaliers français, la population française hors des frontières est évaluée par le ministère des Affaires étrangères à environ 1.660.000.

- Et bien sûr je suppose qu'ils font de la coopération technique ou culturelle dans les pays en voie de développement ?

- Pas tout à fait, ça c'est l'image que nous avons, la réalité est bien différente.

La réalité est bien différente. L'exil se fait principalement vers l'Europe (50%), en Amérique du Nord (20%), dans les pays développés d'Asie (5%), pour le reste du monde, les pays en voie de développement seulement (25%). C'est aux Etats-Unis que vit la plus forte communauté française soit 225.000 personnes. Le Royaume-Uni occupe la

deuxième place avec 155.000 ressortissants français devant l'Allemagne 148.000.

- Soit, ce n'est pas de la coopération, mais au moins ils travaillent dans les secteurs industriels de pointe ou dans le domaine culturel ?

- Pas exactement, les emplois proposés sont à 65% des emplois de services (hôtels, restaurants, commerce et tourisme). Seulement 20% sont des emplois industriels et 4% dans l'enseignement.

Les français sont également très recherchés pour l'informatique et la bureautique.

- Mais qui sont-ils ces candidats à l'expatriation comme tu dis ?

Des ingénieurs, des cadres et des techniciens supérieurs et leurs familles représentent la grande majorité de notre population immigrée. L'éventail va du cadre supérieur d'une multinationale dont l'évolution de carrière demande une expérience d'expatriation, au jeune technicien supérieur âgé de 25 à 35 ans ayant une sérieuse expérience professionnelle qui répond aux annonces de l'Anpe internationale.

- Alors, c'est fini le temps du départ coup de coeur avec

un sac à dos ?

- Disons qu'aujourd'hui, avant de partir, on se renseigne sur les formalités douanières, la fiscalité, les contrats de travail, la protection sociale et la retraite.

- Et après cela, à l'étranger, ça se passe bien ?

- Pas toujours, il y a les difficultés d'adaptations, même dans les pays proches. On ne travaille pas de la même manière en France, en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas. En plus de l'adaptation professionnelle, il y a le problème de l'insertion de la famille.

- Pour les jeunes, ce n'est pas un problème, ils savent mieux s'adapter et ont envie d'avoir une expérience étrangère.

- Les jeunes ont plutôt un sérieux handicap, car très souvent il est demandé une solide expérience professionnelle.

- Quoi qu'il en soit travailler à l'étranger est habituellement une expérience enrichissante, tant sur le plan professionnel que personnel.

- Oui, bien sûr pour les français qui vont travailler à l'étranger, d'ailleurs même Jacques Chirac a récemment regretté que les français n'aillent pas assez travailler à l'étranger.

- Dans ce sens là, l'expérience est enrichissante, mais il semble que dans l'autre sens, pour ceux qui viennent en France notre gouvernement fasse un autre analyse, ce que confirment les lois Pasqua et Debré.

Jean-François Courbe
UGICT

Europe : pour une gestion des migrations dans une optique de codéveloppement



Strasbourg, Bourse du travail
Stand de la réunion du soir

Avec la crise économique, le changement de la politique d'immigration en Europe est brutal. En l'espace de quelques années, à la fin de la décennie soixante-dix, les entrées de travailleurs venant de pays extra-communautaires sont brutalement freinées. Des mesures policières discriminatoires sont prises à l'encontre des non ressortissants communautaires. Une fragilisation générale de la population immigrée en résulte. Mais alors que l'immigration est incontestablement un problème commun, les réactions sont avant tout nationales. L'Allemagne et la France limitent désormais strictement les flux. L'Italie, pourtant soumise directement à la pression des pays du Sud de la Méditerranée, est la seule à essayer de définir une approche originale.

Quelles sont les perspectives pour l'Europe ?

L'Europe est et demeurera une zone soumise à de fortes pressions migratoires. Elle est au croisement des flux venant de l'Est et du Sud qui ont toujours été importants dans l'histoire. Les motifs aujourd'hui se

diversifient : asile, regroupement familial, raisons économiques... Le besoin de main-d'œuvre dans certains secteurs et certaines qualifications se fait sentir malgré les taux élevés de chômage.

La Commission européenne vient de demander une étude prospective approfondie sur les perspectives démographiques à long terme dans la communauté⁽¹⁾.

Les conclusions de cette Étude montrent que si l'Europe des Quinze compte 370+millions d'habitants aujourd'hui, elle pourrait en compter 300 ou 440+millions en 2050 suivant les hypothèses. L'examen attentif des travaux montre que l'une des variables essentielles du taux de fécondité est la politique d'immigration. Seule une politique active de migration peut permettre à l'Europe de conserver un poids démographique suffisant. Elle est de plus seule susceptible de compenser le vieillissement de la population et déjà inscrit dans les structures. La communauté devrait donc accueillir plusieurs centaines de milliers de migrants chaque année dans le demi-siècle à venir.

Une approche erronée

Malgré ce diagnostic, les réflexions communautaires demeurent prisonnières des schémas anciens. L'importance de la dimension du développement dans le traitement des questions migratoires est en général associée à l'idée que le développement des pays d'origine diminue de manière mécanique l'incitation à émigrer. L'objectif serait alors de compléter la politique de fermeture par des politiques plus amples et plus efficaces d'aide au développement pour tarir les flux migratoires. C'est bien ce que la Commission européenne précise dans sa communication sur la politique d'asile et d'immigration de 1994. Elle reprend l'idée que "pour atténuer les pressions migratoires, il faut agir au niveau général de la coopération économique notamment

en pratiquant une politique commerciale libérale, ainsi que des formes efficaces de coopération au développement". Une telle orientation est articulable pour deux raisons. D'une part les politiques de ce type ne réduisent pas la pression migratoire. La libéralisation des échanges et des flux financiers tend au contraire à les exacerber en incitant à des suppressions d'emplois et des dépenses sociales, et en suscitant des dynamiques de développement sélectives et différenciées selon les régions et les pays, et notamment entre l'Est et le Sud.

Mais même avec une dynamique de développement plus favorable, il est certain qu'à court et moyen terme le développement d'un pays accélère la mobilité et les départs à l'étranger. Plusieurs travaux menés ces dernières années par l'OCDE le démontrent. Il peut donc s'agir de concevoir des politiques de "co-développement" comme des alternatives à court terme aux flux migratoires. Il est nécessaire de croiser différemment les deux champs de réflexion et de chercher à construire des politiques de migration comme une dimension des politiques d'aide et de co-développement et de reconnaître bien davantage les immigrés en tant qu'acteurs de développement et partenaires possibles des politiques de coopération, non seulement par leurs transferts sociaux vitaux pour leurs familles et leurs pays d'origine, mais aussi pour leur rôle possible d'investisseurs et d'opérateurs pour des projets de développement.

Il faudrait donc viser à intégrer dans l'élaboration de la politique du développement la question de l'immigration (installée et nouvelle) en considérant notamment que la lutte contre l'immigration clandestine passe en fait par une reprise de l'immigration légale.

Les migrations outils du codéveloppement

Une telle politique reliant migration et coopération suppose bien sûr une concertation avec les pays d'origine. Elle se

construirait sur des types d'accords pour des ouvertures des migrations de durée et de quantité variable avec l'idée que les immigrés augmentent leur capacité d'initiative pour la mettre par la suite au bénéfice de leur pays. Les types d'accords renforceraient également les actions de coopération en faveur du développement des régions d'origine des immigrés déjà installés et qui en seraient les partenaires.

La contribution de l'Union européenne à une telle politique pourrait être essentielle en l'inscrivant dans le cadre des accords d'associations avec les pays tiers en incitant les pays membres de l'Union à les appliquer activement. Les organisations syndicales ont ensemble un rôle majeur à jouer pour faire émerger cette orientation.

(1)†Central Bureau Woor Statistick (CBS), Eurostat.

Jean-Christophe Le Duigou
Membre de la CE de la CGT
Responsable
des Activités économiques

Toulouse, Ste Boyer



Quelle est la position de la CGT? sa réflexion, le débat en cours

Avant 1974, nous avons opté pour l'arrêt de l'immigration. Cette position avait été prise en regard de la situation économique en France. Il s'agissait de stopper le flux dans l'attente d'une amélioration. C'était faire fi du fait que nous étions entrés dans une crise structurelle.

Depuis plusieurs années, dans la période du 43e Congrès, nous avons opté pour une position centrée sur l'économie mondiale. Considérant qu'une partie importante des flux sont dus à la situation économique des pays du Tiers-Monde, la nouvelle position tente de répondre à cet aspect mais aussi à des aspects tenant à une amélioration des rapports économiques entre les pays :

- L'annulation de la dette dont le paiement de l'intérêt correspond pour beaucoup de pays déjà à trois fois la dette. Cela ressemble plutôt à une rente de situation pour les pays prêteurs.

Cette annulation de la dette ne peut être accompagnée de contraintes fixées par le FMI qui aggravent la situation, comme c'est le cas pour cer-

tains pays qui ont obtenu l'allègement de la charge de la dette.

- Créer des rapports économiques plus équilibrés dans l'intérêt des parties, des rapports Nord-Sud et Sud-Sud, favoriser la construction d'une économie agricole et industrielle mieux tournée vers les besoins de la population.

Certes, de tels choix ne peuvent être opératoires que par une volonté des grandes puissances étatiques. Il faudrait pour cela remettre en cause les accords du GATT et modifier profondément le fonctionnement de l'OMC. Une fois ces choix faits, leurs effets ne pourraient être ressentis que vingt-cinq ans plus tard.

Cela ne signifie pas pour autant que l'économie du Mali rejoindra celle de la France ou de la Belgique. Là n'est pas la question. Il s'agit simplement de rebâtir une économie, de faire reculer pauvreté absolue et famine. Il s'agit que des femmes et des hommes soient assurés d'avoir un avenir dans leur pays, cela pourrait réduire la contrainte migratoire.

Pour répondre aux flux migratoires, dans l'immédiat, faut-il envisager une politique de quotas mais qui définira les quotas, pays d'accueil ou pays d'émission ? Cela ne peut être conçu que lorsque les flux n'existent qu'avec quelques pays mais la circulation migratoire avec la France ne provient pas seulement de quelques pays.

Aujourd'hui, les migrants viennent des quatre coins du monde. Si l'Europe, les USA, le Canada, le Japon négocient avec le reste du monde, c'est oublier que l'essentiel des mouvements migratoires ont lieu au sein des pays du Tiers-Monde.

En réalité, les pays riches face au reste du monde, cela signifie que ce seront ces pays qui fixeront leurs besoins. La France fixera donc ses besoins mais qui les fixera, l'OMI donc le gouvernement, au service de qui ?

Ces quotas seraient-ils par nationalité ou par catégorie face à des postulants à la migration de la plupart des pays ? La gestion se fera au niveau des ambassades et des services préfectoraux et même si cela ne sera pas avoué, le quota sera par nationalité.

Si la CGT se prononce pour la pratique des quotas, cela la conduirait à s'engager à un traitement inégal des individus suivant leur origine et leur nationalité.

Peut-on croire que ceux qui viennent pour survivre ou pour nourrir leur famille resteront au-delà de nos frontières parce que nous l'aurons édicté ?

Nous sommes contre la notion de quotas

Pour assurer une telle politique, il faudrait des éléments de contrôle et de contrainte de type policier encore plus performants que les moyens actuels.

L'autre politique est celle des frontières ouvertes. Cette possibilité n'est évidemment pas le choix de la CGT. Cela fait

surgir des problèmes multiples tels que ceux d'indépendance, souveraineté, démocratie, exploitation des salariés, gestion des réalités du pays.

La question de la maîtrise des flux migratoires, qui est notre position, n'est réellement pas facile à expliquer car nous mesurons que notre concept vise le long terme, en lien avec le plein emploi solidaire dans le monde, répondant aux besoins de chaque population dans chacun des pays.

La notion de maîtrise ne doit pas être conçue comme un contrôle mais comme une connaissance pour promouvoir l'égalité des droits.

Dans le débat, la réflexion :

La notion de la libre circulation n'est pas à mettre sur le même pied d'égalité que celle des frontières ouvertes. Il ne faut pas que l'on se renferme sur nous-mêmes.

Elaborer cette politique nouvelle en collaboration avec tous les pays dont nous sommes partenaires, notamment ceux d'où provient l'immigration - ce qui ne veut pas dire libre circulation - égale le droit au séjour. Ce qui ne veut pas dire qu'on balaye d'un revers la notion de pays et de nationalité.

Il faut au contraire que cela reste une référence forte.

Il faut élargir notre conception de la politique de l'immigration pour une perspective d'avenir répondant au siècle qui va s'ouvrir, au lieu de reprendre partiellement et bien so uvent sans effet la période du moment.

La notion de la mondialisation doit être un élément dans notre réflexion, à partir de notre démarche.

Malheureusement, le projet de loi Chevènement ne répond pas à cette volonté, à cette logique qui permettrait une politique de l'immigration juste et efficace, dans l'intérêt des peuples et des personnes.

Nous avons donc la responsabilité de débattre, d'informer et d'agir à partir de ce que nous sommes, dans l'entreprise, au niveau de chaque profession ainsi que chaque département.

Georges Letellier
Secteur Immigration CGT

Réunion sans papiers,
Bourse du travail Marseille



Projet de loi Chevènement-Guigou

Analyse comparative des textes

Depuis des années, nous nous sommes opposés aux lois Pasqua et Méhaignerie, tout comme nous l'avons fait sur des textes antérieurs qui réduisaient les droits des immigrés.

Dans cette lutte, les forces politiques présentes aujourd'hui au gouvernement s'étaient toutes engagées pour l'abrogation des lois Pasqua, Méhaignerie et Debré. Chacune avait poussé sa réflexion pour une mise à plat de l'Ordonnance de 1945. Les projets de loi sur la nationalité et l'immigration, qui seront examinés le 26 novembre 1997, ne correspondent pas à ce que nous en attendions tous. La recherche d'un consensus au sein du Parlement, l'ombre de la pression idéologique du Front national et une crainte, sans fondement, au sein du pouvoir d'une pression migratoire à abouti à un projet qui, s'il comporte quelques avancées, reste foncièrement marqué par le contrôle et la suspicion. C'est la raison du maintien de nombreux articles des lois Pasqua, Debré et d'une modification restreinte de la loi Méhaignerie.

La CGT, comme d'autres, demande l'abrogation des lois Pasqua, Méhaignerie, Debré. Ceci aurait pour conséquence notamment l'octroi de titres de résidents aux personnes ayant vocation à séjourner pendant une longue période, le rétablissement de la Commission de séjour, la dépenalisation de l'absence de titre, la levée de la notion ambiguë de trouble à l'ordre et de la double peine.

• VISA •

Pasqua/Debré :

Les visas sont accordés ou refusés sans justification.

Chevènement :

Le refus de visa ferait l'objet de motivation pour les conjoints de Français, les enfants de moins de 21 ans ou à charge de leurs parents ainsi qu'aux bénéficiaires du regroupement familial et aux salariés autorisés.

CGT :

Le projet apporte une avancée réelle pour certaines catégories. Néanmoins, il ne respecte pas les arrêts du Conseil d'état qui stipule que tout refus de visa doit être motivé.

Nous demandons que tout refus de visa soit motivé et que le demandeur puisse disposer d'un recours devant le référé du tribunal administratif.

• REGROUPEMENT FAMILIAL •

Pasqua/Debré :

Le regroupement familial doit se faire en une seule fois. Le regroupement partiel est interdit.

Chevènement :

1° - le regroupement est obligatoirement accepté si le demandeur dispose d'un salaire égal au SMIC. Les conditions de superficie de logement sont assouplies.

2° - les détenteurs de carte " scientifique " accèdent aux droits au regroupement familial sans condition.

CGT :

Le droit au regroupement partiel des familles doit être rétabli. Les conditions de rémunération et de superficie de logement doivent être assouplies.

• TITRE DE SEJOUR •

Pasqua/Debré :

Peuvent en principe obtenir un titre de séjour : les jeunes de 18 ans entrés en France lors de regroupement familial, les mineurs entrés en France depuis l'âge de 10 ans, les étrangers résidant en France depuis plus de quinze ans, les conjoints de Français en situation régulière et mariés depuis plus d'un an, les réfugiés politiques, les parents d'enfants français de moins de 16 ans, les titulaires d'une rente d'accident du travail et les malades.

Chevènement :

Le délai de un an de mariage est supprimé pour obtenir une carte temporaire. Trois catégories de cartes de séjour sont créées : " scientifique " destinées aux chercheurs et aux étudiants de haut niveau, " situation personnelle et familiale " s'adressant aux personnes citées par la loi Debré et dorénavant à celles ayant toutes leurs attaches familiales en France, " retraité " pour leur permettre de toucher leur pension dans leur pays tout en gardant la possibilité de venir en France.

CGT :

La carte " retraité " est une avancée puisqu'elle doit permettre à une personne de retourner dans son pays pendant une période de plus de trois ans, sans perdre ses droits.

Il avait été annoncé que le renouvellement du titre de séjour pourrait se faire au Consulat.

La carte " scientifique " vise à récupérer les élites, tout en maintenant le refus de nouvelles immigrations de salariés moins qualifiés, ce titre est temporaire.

Les titres de résidents doivent être attribués à toutes les personnes ayant vocation à séjourner pendant une longue période sans que ceux-ci soient précédés de l'octroi de titres de séjour de un an pendant trois ans.

La Commission de séjour, supprimée par Debré, doit être rétablie. Ses avis doivent lier l'Administration.

Depuis Pasqua, les étudiants n'ont plus la possibilité de transformer leur titre de séjour étudiant en titre salarié.

• ASILE •

Pasqua/Debré :

Les demandes d'asile sont soumises aux préfetures pour déterminer leur recevabilité, au regard des accords de Schengen et de Dublin.

Chevènement :

Les demandeurs d'asile persécutés par leur état bénéficieront toujours du statut OFPRA. Les persécutés de groupes non gouvernementaux, en raison de leur action pour la liberté, accéderont à un asile constitutionnel qui serait attribué également par l'OFPRA.

Les personnes persécutées indépendamment d'un engagement militant pourraient bénéficier de l'asile territorial par le préfet de département.

CGT :

Notre Organisation apprécie que les textes relevant du droit d'asile soient à nouveau autonomes de la loi sur l'immigration.

Cependant, nous considérons qu'il est inutile de créer un statut d'asile constitutionnel alors qu'il suffirait que l'OFPRA admette les critères définis par le HCR. Ceci éviterait de multiplier les catégories.

Le traitement des dossiers ne devrait plus être précédé d'un tri par les préfetures, seul l'OFPRA devrait être habilité à traiter une demande d'asile.

• MARIAGE •

Pasqua/Debré :

L'étranger marié à un Français doit attendre un délai d'un an pour obtenir une carte de séjour temporaire, à condition que son entrée ait été régulière sur le sol français. En cas de soupçon de mariage blanc, l'officier d'état civil peut saisir le procureur de la République pour faire annuler l'union.

Chevènement :

La carte de résident est octroyée après un délai de deux ans.

CGT :

L'étranger accède au droit à la carte de résident le jour du mariage ; le droit commun prévoyant déjà, pour tout mariage, des délais très longs permettant de considérer un mariage comme nul, il suffit que la rigueur du droit commun soit aussi appliquée aux étrangers.

• CERTIFICAT D'HÉBERGEMENT •

Pasqua/Debré :

La gestion des certificats, indispensables depuis 1982 pour toute visite privée, est transférée des maires aux préfets. Jean-Louis Debré renonce, sous la pression du mouvement populaire, à obliger les hébergeants à déclarer le départ de leurs hôtes auprès de leur mairie.

Chevènement :

La signature des certificats d'hébergement revient à nouveau aux maires. Dorénavant, tout refus du maire doit être transmis au préfet, auprès de qui l'hébergeant peut déposer un recours en cas de silence du maire pendant plus de trente jours. Le ministre de l'Intérieur s'était prononcé en faveur de la suppression des certificats.

CGT :

Établis dans les années 80 pour s'assurer que les étrangers disposaient d'un lieu d'accueil, les certificats d'hébergement sont devenus, au cours du temps, des moyens de faire obstacle à leur venue. Il faut que soit établie une démarche simplifiée, sous la forme d'une attestation d'accueil

• RÉTENTION ADMINISTRATIVE •

Pasqua/Debré :

Un étranger en situation irrégulière peut être mis en rétention administrative pendant dix jours, avant sa reconduite à la frontière.

Chevènement :

Une première rétention de quarante-huit heures pourra être reconduite à deux reprises pour une période totale de douze jours. L'étranger disposera de deux jours pour faire appel.

CGT :

L'allongement du temps de rétention est inutile. Il est étonnant que pour argumenter cette mesure, le Ministre fasse état de mesures plus répressives dans d'autres pays d'Europe. Dans la mesure où les lois sur l'immigration soient plus justes et ouvertes, les centres de rétention devraient concerner un nombre limité d'individus. Les droits de la défense doivent être plus sérieusement garantis et les conditions de séjour dans ces lieux plus respectueuses de la dignité des personnes concernées.

• DÉPÉNALISATION •

Pasqua/Debré :

Les personnes sans titre de séjour, qui se sont maintenues malgré une incitation à quitter le territoire, émise par la préfecture, peuvent être condamnées à une peine de prison. Cette mesure judiciaire peut aussi être prise à l'encontre d'un demandeur d'asile qui refuse d'embarquer après avoir été débouté de sa demande et avoir reçu un arrêté d'expulsion.

CGT :

L'absence de titre de séjour ne peut être considérée comme un délit conduisant à la prison. Mêler ces personnes à des délinquants est excessif pour elles-mêmes et les désigne à l'opinion publique comme responsables de tous les maux.

• DOUBLE PEINE •

Pasqua/Debré :

Un délinquant étranger peut être condamné, outre à une peine de prison, à une interdiction du territoire.

Chevènement :

Le principe de la double peine est maintenu, mais il sera tenu compte de la " situation personnelle et familiale de l'étranger ".

CGT :

La double peine ne doit concerner que les délinquants qui n'ont pas d'attache en France. Cette mesure ne devrait être envisagée que pour les délits graves et les crimes.

• EMPLOI •

Pasqua/Debré :

L'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre " (OCRIEST) a été créé pour lutter contre le travail irrégulier des étrangers. Cet office placé sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, coordonne différents services dont l'Inspection du Travail.

CGT :

Cette mesure spécifique aux étrangers vise les victimes que sont les salariés étrangers dont l'emploi n'est pas déclaré. Nous demandons que des moyens supplémentaires soient donnés aux services d'inspection du travail pour contrôler les entreprises.

La coordination nécessaire des services existe déjà par la Direction interministérielle pour la lutte contre le travail illégal (DILTI) placée auprès du Ministère de l'Emploi.

• DROITS SOCIAUX •

Chevènement :

les allocations dites non contributives comme l'allocation adulte handicapé sont ouvertes aux étrangers.

Les détenteurs de titre de séjour retraité, vivant dans leur pays, pourront venir soigner des pathologies graves qui seront remboursées par la protection sociale.

CGT :

Toute personne cotisant à la Sécurité sociale doit bénéficier des droits sociaux ainsi que leurs ayants droit.

Les services de Sécurité sociale, les ASSEDIC et l'ANPE ne doivent pas être considérés comme des supplétifs des forces de police dans le contrôle de la régularité du séjour.

1° - L'ouverture des droits aux étrangers des allocations non contributives est une avancée que nous revendiquons depuis des décennies.

2° - Nous demandons le rétablissement des allocations familiales pour les enfants restés au pays, pour les étrangers au chômage.

Cette restriction avait été décidée par Georgina Dufoix.

Les lignes qui suivent portent un regard sur les grands traits du projet de loi Chevènement et Guigou.

• NATIONALITÉ •

Méhaignerie :

La loi impose une démarche volontaire (entre seize et vingt-deux ans) des jeunes nés en France de parents étrangers pour obtenir la nationalité française.

Guigou :

l'enfant né en France de parents étrangers, qui vit en France, acquiert de plein droit la nationalité française au jour de ses dix-huit ans, ou dès l'âge de seize ans s'il en fait la demande. L'intéressé doit séjourner en France au moment de sa demande et y avoir séjourné pendant une période d'au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans. Il peut, au contraire, refuser de prendre la nationalité française.

CGT :

Retour à la possibilité, pour les parents étrangers, de demander pour leurs enfants mineurs, nés en France, l'acquisition de la nationalité française.

Le jour du mariage, l'étranger (e) qui épouse une personne de nationalité française accède au droit d'être français, ce serait un retour à la loi sur la nationalité antérieure à celle de 1973.

Le délai de trente ans prévu dans le droit commun, pour considérer un mariage comme nul, pourrait s'appliquer aussi aux étrangers. Le délai de deux ans prévu par la loi aux étrangers est donc inutile.

Repères des déclarations de la CGT

Expression de la CGT Projet de loi Chevènement, Guigou

* Peuple n° 1 462/1 463 :
6/8/97 construire une véritable politique de l'immigration
5/9/97 immigration : pour une loi de progrès.

* Peuple n° 1 464/1 465 :
17/9/97 immigration : pour une démarche ouverte et généreuse

* Peuple n° 1 466 :
8/10/97 le projet Chevènement n'est pas acceptable

* Peuple n° 1 467 :
15/10/97 immigration : une loi juste reste à élaborer

Expression de la CGT Sans papiers

* Peuple n° 1 461
11/6/97 une véritable régularisation doit être engagée

* Peuple n° 1 462/1 463 :
20/6/97 sans papiers : pour une régularisation dans la transparence
30/6/97 l'urgence d'un moratoire et de la régularisation de tous
19/8/97 régularisation des sans papiers



La lutte contre le racisme

Un premier bilan encourageant

Le racisme hors la loi

*«le racisme ça se
combat»*

avec des prises d'initiatives
très diversifiées.

La campagne nationale décidée par la CGT en février 1997 a suscité et continue de susciter débats, échanges, réflexion

Le Tour de France de la Fraternité, qui a débuté le 11 mars dernier à Nice pour se terminer le 20 juin à Paris, a été un moment fort.

Des débats dans les entreprises et diverses initiatives ont contribué à un véritable changement de l'état d'esprit et du comportement dans la CGT.

Les 12 étapes du Tour de France de la Fraternité ont rassemblé 4 610 participants, parmi lesquels des militants de la CGT, des salariés, des associations, d'autres syndicats, des partis politiques au fur et à mesure des étapes.

41 débats rassemblant 1 910 participants, en direct dans les entreprises très diverses se sont tenus dans la même période.

41 initiatives diverses, en lien avec les fédérations professionnelles, les unions locales, les unions départementales ont rassemblé 1 960 participants pour débattre, réfléchir et agir contre le racisme.

Un objectif était de parvenir à mobiliser les forces vives de la CGT. Non seulement nous y sommes parvenus mais nous allons pouvoir nous appuyer sur un nombre important de femmes, d'hommes, de militantes et militants pour élargir le champ de ceux qui, indivi-

duellement ou collectivement, perçoivent la nécessité impérieuse de s'engager dans ce combat.

Comme nous avons l'habitude de regarder les choses en face, il faut dire que nous n'avons pas encore attaqué le noyau le plus dur qu'est le lieu de travail, malgré les 41 débats qui ont eu lieu dans les entreprises. Cela est un point d'appui, de possibilités qui doit connaître une grande progression pour faire reculer les fausses idées, les a priori qui génèrent des comportements qui sont autant d'obstacles dans notre effort de rassemblement. Et cela d'autant plus que les débats, très diversifiés, sont riches d'enseignements et de perspectives pour l'action.

Certains salariés y viennent avec leurs craintes, leur haine, leur rejet des autres et parfois leur sympathie pour les idées de l'extrême droite. Cela provoque des échanges plus animés, passionnés, contradictoires où l'argumentation n'est pas toujours facile à développer. Par contre, ces rencontres abordent plus facilement les revendications et propositions permettant de faire reculer le racisme patronal sur le lieu du travail. Certains patrons, mesurant le danger, cherchent à interdire ces réunions, so disant trop politiques.

La discrétion des salariés immigrés à ces échanges témoigne probablement de leur prudence vis-à-vis de questions dont ils sont le centre. Repliés sur eux-mêmes, certains relativisent l'existence du racisme dans les entreprises. Pensant protéger leur statut, d'autres rejettent, par-



Lille,
Débat exposé au centre des archives du Monde du travail

fois violemment, les immigrés clandestins. Les jeunes, pourtant fortement mobilisés sur toutes ces questions, n'ont pas été, par contre, très présents sur les initiatives de la campagne.

Le poids de la crise et l'incertitude de l'avenir reviennent fréquemment dans les confrontations comme facteurs de racisme et de la recherche de boucs-émissaires. La préférence nationale, comme solution au chômage, fait parfois des adeptes encourageant d'autant le patronat, devant le développement de la mondialisation de l'économie, à mettre en concurrence les salariés. L'absence de perspectives politiques est souvent reprochée à l'ensemble des partis, de droite comme de gauche, laissant le terrain des idées au Front National.

L'existence de lois, uniquement répressives, réglementant l'entrée et le séjour des étrangers, fait aussi l'objet des échanges. Certains considérant qu'elles

favorisent leur mise à part et n'encouragent pas leur intégration sociale. Les fonctionnaires s'interrogent sur la manière efficace de s'opposer à l'application des lois Debré et Pasqua / Méhaignerie et sur les conséquences d'un refus d'obéissance. D'autres, notamment parmi les salariés des Finances, souhaitent influencer les choix financiers pouvant soutenir la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Comme l'ont souligné plusieurs participants, il faut intégrer ces questions dans notre démarche revendicative elle-même. C'est un des moyens pour avoir le débat.

Lorsque la discussion s'engage sur la fin des discriminations à l'embauche, il faut pousser la réflexion sur la signification de cet objectif revendicatif dans le travail, dans la rémunération, comme il faut mesurer les dangers et les handicaps que représentent les discriminations dans le combat social lui-même.

Il n'est pas possible de débattre sur l'organisation du travail pour que les discriminations disparaissent sans aborder le racisme, ses causes, ses effets et sur les conséquences qu'il a dans notre combat de syndicat. Notamment ses conséquences négatives dans notre effort de rassemblement et la recherche de l'unité entre tous les syndicats et particulièrement entre toutes les catégories de salariés. Ce qui est vrai pour les discriminations au travail l'est également pour les rémunérations.

Ces quelques points montrent qu'en définitive, la bataille que nous voulons engager sur le lieu de travail vise à s'attaquer au ferment de division concernant le chômage, le travail clandestin et l'immigration, tabous qui pèsent sur le combat social. Il faut donc continuer à mettre le racisme hors la loi.

Georges Letellier
Secteur Immigration

*Nantes, manif
anti Le Pen*



Le Tour de France de la Fraternité



* Nice le 11 mars :

70 participants.

Thème : " le Racisme ".

Avec Patrick Amoyel :
universitaire

Alexandrine Vocatiero :
Bureau national du MRAP

Jacqueline Léonard :
Secrétaire CGT

Participation du PCF -MRAP -
FSU - Associations locales.
(Deux jours avant, manifesta-
tion contre la venue de Le Pen
à Nice - 2 000 participants).



* Marseille le 22 mars :

4 500 participants dans le cadre
d'une initiative unitaire des
associations, syndicats et partis
de gauche, plusieurs forums
étaient organisés. Plusieurs
forums étaient organisés.

Celui initié par la CGT sur le
thème :

" syndicalisme face au Front
national "

a rassemblé environ
400 participants,
avec Lydia Brovelli,
Secrétaire CGT.

Participation : CFDT - FSU -
SUD

Soirée : concert de la fraternité.





Fabienne Renard
secrétaire du synd. CGT

*** Orange
le 9 avril :**
110 participants.

Thème :
" Racisme, citoyenneté,
Services publics "

Avec René Mouriaux :
universitaire.
Maryse Dumas, Secrétaire CGT.

Participation :
FSU, associations locales.



Orange, ville Front national



Toulon : Centre des impôts

*** Toulon
le 9 avril :**

Dans la journée,
débats dans les entreprises :
Centre de Tri Valette
16 participants
Centre des Impôts
31 participants
Communaux Valette
7 participants

En soirée,
débats 150 participants,
thème "le racisme et l'emploi"

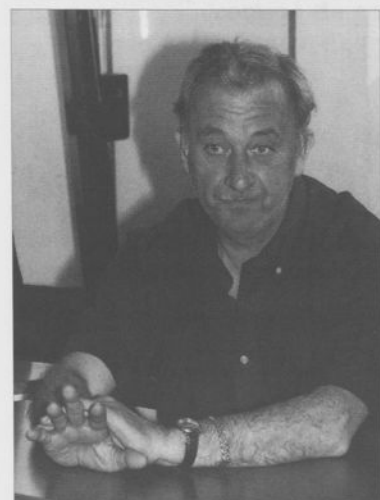
Avec Françoise Duchesne,
Secrétaire CGT.

Participation du PCF - PS -
MRAP - Ras l'Front - FSU -
CFDT.

Soirée festive avec Saidou
Abatcha, conteur africain.



Débat spectacle (le soir)



Tri postaux

*** Toulouse
le 29 avril :**

Dans la journée,
4 débats dans les entreprises

Penouille (Nettoyage) 15 participants
SNCF 49 participants
Boyer (THC) 45 participants
Alcatel espace 10 participants

En soirée
débat : 200 participants.

Thème " Toulouse, ville d'ac-
cueil hier et aujourd'hui ".

Avec François Duteil,
Secrétaire CGT.
Soirée festive avec Vizcacha,
Amérique du Sud.



Alcatel Espace (débat non suivi)



Toulouse : débat dans les entreprises

Bordeaux : CHU réunion



* Bordeaux le 1^{er} mai :

Le 30 avril,
2 débats dans les entreprises :

CDC (Caisse des Dépôts et
Consignations)
50 participants

CHU (Hôpital de Bordeaux)
10 participants

Le 1^{er} mai débat dans le cadre
du Printemps Uzeste, organisé
par la Compagnie Lubat : 250
participants.

Thème :

" contre l'esclavagisme et le
racisme ".

Avec Maurice Lamoot : Secrétaire
CGT, Marcel Dorigny : historien

Participation : associations
APEIS - AC - Ras l'Front - FSU.



Manif du 1er mai contre Le Pen

Réunion publique (le soir)



* Nantes le 15 mai :

Dans la journée,
2 débats dans les entreprises.

Chèques postaux :
20 participants

Communaux de Nantes :
70 participants

Débat en soirée :
100 participants

Thème : "racisme, nationalité
française - identité nationale".

Avec Alphonse Véronèse,
Secrétaire CGT
Marc Bonnefis,
Secrétaire national du syndicat
CGT des Naturalisations à
Nantes.

Participation :

MRAP, SOS Racisme, Ras l'Front, Licra, LDH.

A 18 H, manifestation contre Le Pen :

8 000 participants



Réunion des agents territoriaux

Le Havre : débat à l'université



* Le Havre le 5 juin :

Dans la matinée débat à
Renault. 10 participants.
Débat central : 60 participants
avec Didier Niel,
Secrétaire de la CGT.

Thème :

" racisme, école, cité, travail,
lieux d'intégration ou
d'exclusion ?"

Participation : association JRE.



Rouen : Renault Cléon

*** Lille - Roubaix
le 12 juin :**

Colloque toute la journée, en coopération avec l'Institut d'Histoire sociale.

Participation de
Jacqueline Lazarre,
Secrétaire de la CGT
Georges Séguy,
Président de l'Institut,
de Michel Dreyfus,
historien du CNRS.

Thème : " racisme,
immigration, xénophobie ".
Particip. : 150. Soirée festive.
Particip. : associations locales.



Exposé débat au Centre des Archives du Monde du Travail



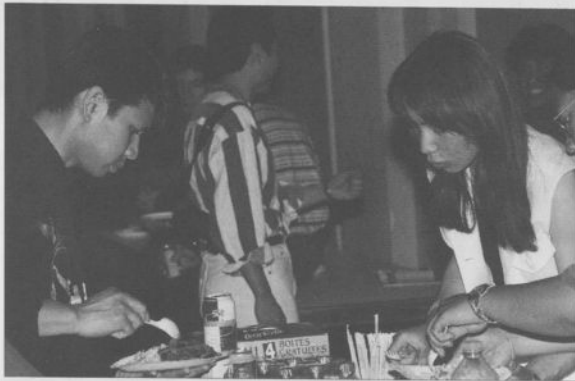
*** Strasbourg
le 13 juin :**

Débat à l'entreprise
De Diétrich : 20 participants.
Débat central : 80 participants.

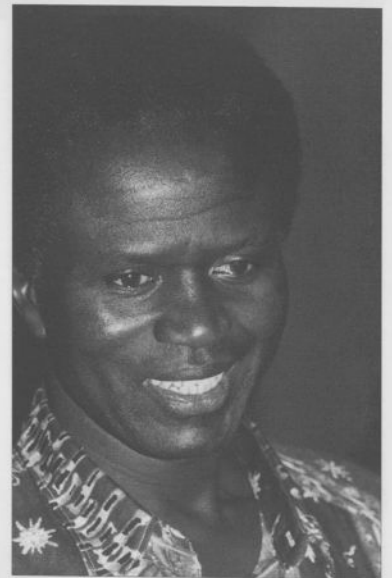
Avec Jean-François Perraud,
Secrétaire de la CGT.

Thème
" le racisme et l'Europe ".

Animation musicale.
Participation :
associations, municipalité.



Bourse du travail : Stands de la réunion du soir



*** Paris
le 20 juin :**

Débat central :
120 participants.

Avec Louis Viannet,
Secrétaire général de la CGT

Florence Haegel,
chercheur au Centre
d'étude de la vie poli-
tique française.

Thème :
" la jeunesse face au
racisme ".

Participation : asso-
ciations d'immigrés.



Réunion

*** Grenoble
le 17 juin :**

- Congrès départemental PTT - 3 hs de débat sur le racisme : 100 participants.
 - Communaux d'Echirolles : 60 participants.
 - Carter Pillar (Métaux) : 60 participants plus point de presse.
 - CCP : 47 participants.
 - SNCF : 10 participants.
 - Communaux de Grenoble : 30 participants.
 - Communaux de Saint-Martin d'Heyres : 50 participants.
 - UL de Voiron : 15 participants.
 - UL de Saint Egrève : 10 participants.
- 5 points de rencontre, accueil des UD de la région :
- Ville Fontaine UD Loire, Rhône 180 participants
 - Saint Marcelin UD Drôme, Ardèche 40 participants
 - Voiron UD Ain 40 participants
 - Crolles UD Savoie, Haute Savoie 180 participants
 - Pont de Claye UD Hautes Alpes 20 participants
- Débat central : 60 participants.



Fête sur la place

Participation :
Gérard Delahaye, Secrétaire de la CGT
Patrick Tort philosophe, historien des sciences biologiques et humaines.

Thème : " inégalité des races ? "

Soirée festive à l'appel de 55 organisations et associations :
 3 000 participants.



Le sens d'un engagement

*Le racisme
ça se combat !*

Lorsqu'au mois de février de cette année, la CGT a décidé de s'engager de manière spécifique dans l'initiative de l'Union Européenne proclamant 1997 "année européenne contre le racisme", qui aurait pu supposer 10 mois après que nous puissions présenter un tel bilan.

Plus de 100 initiatives recensées pour 10 200 participants.
12 étapes du Tour de France pour 4600 participants.
41 débats en entreprises pour 1960 participants.

Commencé le 11 mars 1997 à Nice, achevé le 20 juin 1997 à Paris, en passant par Marseille, Toulon, Orange, Toulouse, Bordeaux, Nantes, le Havre, Lille, Strasbourg, Grenoble, le Tour de France de la Fraternité a rythmé la vie de l'organisation pendant quatre mois.

Débats, colloques, rencontres, initiatives diverses, engageant une multitude de salariés, de militants, de dirigeants de l'organisation, ont ponctué ce tour de France, au-delà de nos propres rangs aussi les collaborations les plus diverses souvent prestigieuses ont été spontanément obtenues, chacun voulant à sa manière apporter sa pierre pour l'éradication de ce fléau.

Oui nous pouvons le dire sans crainte, nous avons, avec cette initiative, posé des bases solides pour aller plus loin encore, car chacune et chacun a pu le constater, nous n'en sommes vraiment qu'au tout début de ce combat.

Cette campagne, dont les objectifs étaient clairs au départ :

- permettre des initiatives syndicales,
- réaliser un travail de fond sur un sujet difficile à aborder parmi les salariés,
- parler de l'égalité sociale, de l'égalité des droits au sein même du mouvement social,
- tenter d'avancer de manière significative vers une participation plus soutenue des travailleurs immigrés à la vie syndicale et sans doute par dessus tout oser aborder la question du racisme, dans la société, au travail, s'est appuyée sur un effort conséquent en matière de communication et d'information, l'Hebdo, le Peuple, Options ont largement relayé cette initiative.

Notre campagne

- La signature : "Le racisme ça se combat" "le racisme hors la loi" a spontanément été adoptée par le mouvement et au-delà, 300 000 affichettes pour les panneaux syndicaux ont été confectionnées.
- Un symbole visuel : les anneaux de la fraternité sont maintenant portés au revers de la veste comme une marque d'engagement dans ce combat. 20 000 pins ont à cet effet été fabriqués.
- Un dépliant 4 pages rythmant les différentes étapes du tour de France a été édité à un million d'exemplaires.

• Une publication "jalons".

Aujourd'hui

- En matière audiovisuelle un effort conséquent a été produit puisque chaque étape du tour de France faisait l'objet de la réalisation d'un clip vidéo de 3 à 4 minutes servant ainsi de témoin de ville à ville.

A ce propos l'engagement bénévole de chanteurs et groupes est à souligner et à mettre à l'actif des possibilités d'élargissement dès lors que la cause est noble.

- Deux émissions expressions directes de la CGT ont été diffusées sur les chaînes de télévision publique.

A l'occasion du colloque des 13 et 14 novembre 1997 sur "Racisme et discrimination au travail", organisé par la CGT, l'ISERES et l'IHS de la CGT, un film de 50 minutes a été produit reprenant les images du tour de France de la Fraternité en y adjoignant des témoignages de scientifiques, chercheurs, sportifs; personnalités qui ont toutes à leur manière tenues à répondre à la sollicitation de la CGT.

Danielle Mitterrand, docteur Dalil Boubakeur, Didier Roustand, Martine Boulouque, Yves de Mallmann, André Langaney, Daniel Karlin, Père Di Falco, Mohamed Ouachekradi, Richard Dethyre, Pouria Amirshahi, André Wurts, M. Hirtz, Michel Hildago, Alain Giresse, Eric Cantona, Bernard

Lama, Joseph Antoine Bell, à cette occasion ;

Georges Séguy, René Mouriaux, M. Dreyfus, Patrick Tort, Florence Hagel, à l'occasion du tour de France ont répondu présents, qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Alors que va s'achever " l'année européenne contre le racisme " qui aura contribué, au travers de multiples initiatives syndicales, culturelles, politiques, au débat essentiel sur cette question, la CGT entend bien ne pas s'en tenir là.

Les bases d'une autre approche ont été posées, le courage avec lequel les organisations de la CGT se sont engagées dans ce combat est porteur d'espoir.

Non, ni à l'aube du 3^e millénaire, pas plus que depuis la création de l'Humanité, il n'y a de place pour la différence entre " les races ".

Les idées d'exclusion, de rejet, les idées racistes, xénophobes portent en elles la division, hors le monde du travail, puisé aujourd'hui et puisera longtemps encore sa force dans son unité, c'est à ce combat moderne, d'avenir que la CGT entend plus encore se consacrer, car non seulement il faut relever le défi du racisme mais au-delà il faut le gagner.

Christian Paletti
Responsable du
secteur communication

La lutte des salariés saisonniers OMI

Dans les Bouches du Rhône 1500 salariés maghrébins luttent pour la dignité

Allô, il faudrait que tu nous fasses un article sur la lutte des salariés agricoles de l'OMI des Bouches du Rhône pour la Tribune de l'immigration. Tu vois bien, ce ne peut être que toi ou l'autre, mais l'autre ne peut pas ! En l'occurrence, l'autre c'est Patrick Esquerré avec l'accent sur le " e " (il y tient). C'est aussi un immigré (de moins loin) et il a profité d'une semaine de congés pour rentrer au Pays (le Gers). Il y a pourtant des tas d'autres camarades qui pourraient parler de ce dossier car une des satisfactions de cette lutte c'est l'engagement d'un grand nombre de militants et une gestion collective.

Ainsi, dans l'ordre alphabétique cela aurait pu être Claude,

Après tout, il a raison c'est pas si compliqué que ça

Chantal, Jacqueline, Lina en ce qui concerne les militantes mais aussi en respectant le même ordre Aziz (ils sont plusieurs à s'appeler comme ça), Elie, Hassans (idem), Jacques (c'est con, y a un " s " mais il est seul), Mohameds (idem) et enfin Mustafa le militant philosophe tunisien traducteur CGT.

Seulement voilà, quand on te refile le truc, quand celui qui te refile le truc est la traduction en militant de ces saloperies de chien qui ne lâche jamais leur proie, tu as un mal fou à y échapper. Tu finis même par être convaincu que tu te dois de le faire. Tourne, que tu vires, c'est fait, c'est pour toi !

D'abord, il faut situer le lieu.

La lutte de plus de 1 500 salariés agricoles sous contrat OMI, c'est bien dans

les Bouches du Rhône qu'elle se passe. Le plus souvent quand on pense à ce département, on pense Marseille, son Port, sa filière maritime et ses luttes. On peut aussi penser à l'OMI. Mais qui peut savoir que les Bouches du Rhône sont un département fortement agricole, premier producteur national de fruits, de légumes, de riz, d'huile d'olive ?

Pour faire vivre cette agriculture plus de 7 000 salariés, pour l'essentiel maghrébins, s'épuisent à la tâche. Plus de la moitié sont sous contrat de l'Office des Migrations Internationales. Chaque année, ce sont pas moins de 8 000 salariés polo-

Habitation d'ouvriers marocains saisonniers



nais (essentiellement pour les vendanges), marocains et tunisiens qui franchissent contrat de travail de quatre mois en main, nos frontières pour venir vendre une main d'oeuvre qualifiée et avant tout mal-léable, dure à la tâche.

3 500 ne dépassent jamais les limites des Bouches du Rhône et 80 % d'entre eux obtiendront, par dérogation, une prolongation à six ou huit mois afin de pouvoir mener la culture du début à son terme. Loin d'être un apport de main d'oeuvre " saisonnière " au moment de la cueillette ou des vendanges, depuis plus de vingt cinq ans, les contrats OMI sont utilisés dans le département des Bouches du Rhône comme une véritable filière d'esclavage qui dérègle et précarise le salariat.

La responsabilité des Pouvoirs publics locaux est engagée. En fait, ces contrats qui durent six à huit mois, à raison de deux cent quarante heures, continuent à être considérés saisonniers.

Ils font des traitements phytosanitaires réputés " travaux dangereux ", interdits aux salariés en contrat à durée déterminée avec, comme seul contrôle médical, la visite de l'OMI qui leur interdira de revenir l'année prochaine s'ils ne sont pas en bonne santé.

Alors, il est où le problème dans un département où le Front national fait ses scores records et emporte deux municipalités à quelques kilomètres de là ?

Ils ne sont pas français, ils travaillent, ils bouffent, ils envoient de l'argent au pays.

Baptisés les " sans droits " pour les distinguer de la lutte des sans papiers, le Service départemental de l'inspection du travail et des lois sociales a tenu à relativiser les choses : Dire qu'ils sont sans droit est excessif. Peut-être qu'on ne leur applique pas la Conven-



Manifestation

tion collective, qu'on ne leur paye pas la prime d'ancienneté, qu'on ne leur paye pas les heures supplémentaires, que certains employeurs font payer le contrat de travail (entre 4 000 F et 10 000 F), qu'on leur fait payer une participation au logement dans la porcherie (les cochons ne paient pas mais on peut les bouffer) mais ils sont quand même mieux ici que chez eux, autrement, ils ne reviendraient pas.

D'ailleurs entre nous, ils ne savent pas faire grand chose !

C'est dans un tel contexte que plus d'un millier de salariés agricoles sous contrat de l'OMI, (en grande partie marocains)

ont choisi de s'adresser à la CGT pour gagner la carte de séjour qu'ils sont convaincus d'avoir gagnée.

Notre collectif constitué, dans un premier temps, autour des militants des unions locales concernées, de l'union départementale et de l'union syndicale agro-alimentaire des Bouches du Rhône, s'est longuement interrogé sur la manière d'y aller : " En pleine période de congés (y a l'inertie), de chaleur (il fait 60° dans les serres mais aussi 35° à l'ombre), un pareil dossier, c'est pas possible.

Oh putain et en plus, ils ne veulent pas parler des patrons, des conditions de travail, ils ne veulent revendiquer que la carte de séjour, considérant qu'ils ont été oubliés par la circulaire Chevènement et que sous Mitterrand ils avaient été nombreux à l'obtenir. Peuchère, c'est vrai qu'ils la méritent, ils sont traités comme des esclaves mais pour les Français traités de la même manière qu'est-ce qu'on revendique ?

Savent-ils qu'on n'est plus en 1981, que les questions de migrations sont sensibles, que la lutte sera longue et difficile ? D'accord vous considérez que vous l'avez gagné la carte de séjour mais combien peut-on mettre de salariés dans la rue ? Plusieurs centaines ? "

La seule revendication de la carte de séjour, dans le cadre de la circulaire Chevènement nous semblait à la fois difficile à gagner mais aussi encore plus difficile à faire partager à l'ensemble de nos syndicats et aux travailleurs.

Donner le plus de force possible à la revendication ne pouvait, à notre avis, se faire que sur la base du droit du travail. Ce n'est qu'à partir de cela que l'organisation syndicale de salariés pouvait se saisir de cette revendication des salariés agricoles.

Même si cela était humainement juste, revendiquer la carte de séjour avec, comme seule argumentation les conditions d'esclavage, nous semblait un peu court, même si l'on mesurait bien le poids de la reconduction de ce contrat comme moyen de répression. Après de longs et délicats débats, la revendication se concrétisait autour du contrat de travail.

Comme ils nous l'avaient dit le 23 août, plus de cinq cents salariés se sont rassemblés devant la sous-préfecture d'Arles ; une semaine plus tard, le 31 août, ce sont plus de mille cinq cents salariés qui exigent la transformation de leur contrat de travail et la délivrance de la carte de séjour temporaire.

Le 6 octobre, cinq cars seront financés par les salariés pour se rendre à Paris. Une délégation,

emmenée par Jojo Letelier du secteur Migrants de la Confédération, sera reçue par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Emploi et le Ministère de l'Agriculture. Des avancées seront arrachées concernant la transformation des contrats OMI en contrats à durée indéterminée à temps partiel.

Les Pouvoirs publics locaux ne bougent pas. La FDSEA, le CDJA tentent de neutraliser la démarche entreprise en direct auprès des employeurs pour obtenir l'engagement de transformer les contrats.

Malgré cela, nous déposerons cent dix-huit engagements d'employeurs le 18 octobre au cours d'une initiative qui rassemblera deux cent cinquante salariés devant la Préfecture de Marseille. Depuis, quarante six nouveaux engagements ont été déposés en Préfecture.

La situation particulière de ces salariés fait que plus des deux tiers d'entre eux sont retournés au pays.

Nul ne l'ignore, certainement pas les Pouvoirs publics locaux qui comptabilisent le pointage obligatoire de retour à Casablanca.

Cet affaiblissement en nombre pèse sur le rapport des forces, mais...d'ici deux mois les premiers partis vont être de retour. Notre collectif élargi aujourd'hui à plus de vingt délégués de villages va se renouveler, se renforcer.

En attendant une prochaine manif devant la Préfecture est prévue pour le 10 ou le 13 octobre. La lutte continue... la carte de séjour n'est plus très loin.

Bernard Gleize

*Union fédérale agro-alimentaire
PACA/Languedoc Roussillon*



Les salariés de la Construction construisent leurs revendications



Le 23 septembre 1997 entre 12H et 14 H, les salariés du chantier " Olympia Edouard VII " ont débattu avec la CGT.

" Olympia, Edouard VII " c'est le plus grand chantier de la capitale : 28 000 m² de surface à l'emplacement de l'ancien site de la Société générale dont les salariés sont partis dans la périphérie.

Sur ce chantier, des salariés de différentes entreprises se côtoient.

Des " grands noms " du bâtiment et des travaux publics - GTM, Bouygues, Nord-France...- se partagent le marché pour ces futures réalisations prestigieuses.

Comment vivent sur le lieu du travail les 1400 salariés concernés ?

Ce 23 septembre, près de trois cents d'entre eux sont venus en témoigner avec leurs élus CGT, l'Union syndicale CGT de la

construction, l'Union départementale CGT de Paris et l'Union locale CGT du 9^e arrondissement de Paris.

Ils ont exprimé leurs revendications.

Parmi celles-ci :

- la retraite à 55 ans et la réduction du temps de travail, revendications sensibles pour ces salariés dont le métier dur s'effectue dans des conditions pénibles, voire épuisantes, au mépris souvent des règles de sécurité. En témoignent les accidents du travail trop nombreux qui coûtent encore

aujourd'hui la vie à des ouvriers de la profession.

- l'embauche et la formation des salariés sous contrats précaires, des intérimaires et des jeunes stagiaires.

- l'augmentation des salaires et la prise en compte dans la rémunération des contraintes du métier (compensation, par exemple, pour les équipes qui travaillent en horaires décalés).

Ces revendications spécifiques aux travailleurs du bâtiment rejoignent néanmoins celles des salariés d'autres professions qui souffrent aussi de la précarité, des bas salaires, qui rendent la vie de plus en plus difficile.

A quelques centaines de mètres " d'Edouard VII " les personnels des grands magasins connaissent la question ! Pas de mystère, face à cette situation, nous devons agir, nos intérêts sont communs, que nous soyons français ou immigrés. Le syndicat est une réponse à cette communauté d'intérêts. Tous ceux et celles qui le font vivre vous invitent à y prendre VOTRE PLACE.

Le 17 novembre 1997, les travailleurs de la construction, avec la CGT, préparent une grande journée d'action dans la profession. C'est le moment d'exiger d'autres conditions de vie et de travail, ENSEMBLE !

Joao Ramos

Membre du Bureau de la Fédération
CGT de la Construction
Membre de la Commission exécutive



Fas : la CGT se positionne

*Le plan stratégique
du Fonds d'Action
Sociale
Années 1998/2000
Position CGT*

Lors de la parution du décret du 31 mai 1997 nous avons dénoncé le fait que la mise en place d'une Commission permanente, au sein

du Conseil d'Administration du FAS, allait de paire avec la réforme des procédures financières de l'établissement. Ces deux décisions aboutissent à retirer au Conseil d'Administration ses prérogatives et au niveau des régions soumet les Commissions régionales d'insertion des populations immigrées aux décisions des préfets.

Le nouveau décret et la réforme sont en réalité, avions-nous dit à l'époque, la volonté de l'Etat de mettre la main sur un budget de plus d'un milliard de francs, non budgétés au budget de l'état et donc non soumis aux critères de convergence des fameux 3 %.

Les financements des postes FONJEP, le financement du SSAE, en lieu et place du budget de l'Etat en sont la démonstration.

Lors du Conseil du 17 octobre dernier, le CA du FAS a eu à se prononcer sur le plan stratégique de l'établissement pour les années 1998/2000.

Les administrateurs CGT se sont abstenus sur les orientations proposées car nous constatons qu'elles sont la pierre angulaire d'un édifice de mise sous tutelle du mouvement associatif, oeuvrant dans le champ de l'insertion des populations immigrées dans la société française.

Le plan stratégique s'inscrit dans des politiques définies ailleurs et dont l'établissement est le financeur. Le CA n'a pas

de possibilités d'intervenir car les décisions prises par la Commission permanente ne pourront être déjugées qui si un tiers des administrateurs en font la demande. Il sera difficile de trouver un accord

La décision de la direction du FAS de faire discuter ce texte dans les CRIPI nous pose également des interrogations. Alors que l'établissement n'est que déconcentré, le plan stratégique a été soumis aux instances régionales avant de l'être au niveau national. Cela semble obéir à une volonté de démocratie mais d'après les échos qui nous sont remontés, des régions nous laissent penser que la consultation n'était pas réelle.

Le plan stratégique est divisé en trois parties : missions du FAS, priorités d'action, voies et moyens d'action consacrent la mise sous tutelle idéologique du mouvement associatif. Le FAS, soumis aux Préfets et à la politique de la Ville, jugera le mouvement associatif traditionnel au niveau exprimé par celui-ci, aux objectifs et priorités définies d'adhésion par le gouvernement. Les associations non retenues dans la politique de la ville, ou alors critiques vis-à-vis de la politique du gouvernement, se verront opposer un refus à leur demande de subvention.

Les fédérations d'associations, les gestionnaires de foyers de travailleurs immigrés, les associations de formation sont sommés de s'aligner aux orientations ou alors d'aller chercher des financements ailleurs.

La volonté de donner de la cohérence aux actions de l'établissement ne trouvera pas un début de commencement si toutes les composantes du CA

ne sont pas associées, dans leur ensemble, aux définitions des orientations de l'établissement. Par le passé, beaucoup de décisions prises en force par les tutelles se sont trouvées dénoncées par la Cour des Comptes, alors que nous avons dénoncé une telle attitude. La recapitalisation de la SONACOTRA pour soixante millions, le financement du SSAE pour quatre-vingts millions, la volonté de financer de prétendus déficits de société HLM propriétaires de foyers immigrés seront à coup sûr pointés lors d'un prochain contrôle.

La direction et les tutelles DPM et Budget nous affirment que le plan rendra plus claire la lecture des orientations de l'établissement. Peut-être !

Mais, pour la CGT, le FAS doit conserver son autonomie par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés. Son Conseil d'Administration devrait être maître des orientations comme du suivi. Les CRIPI devraient pouvoir se prononcer sur les plans régio-

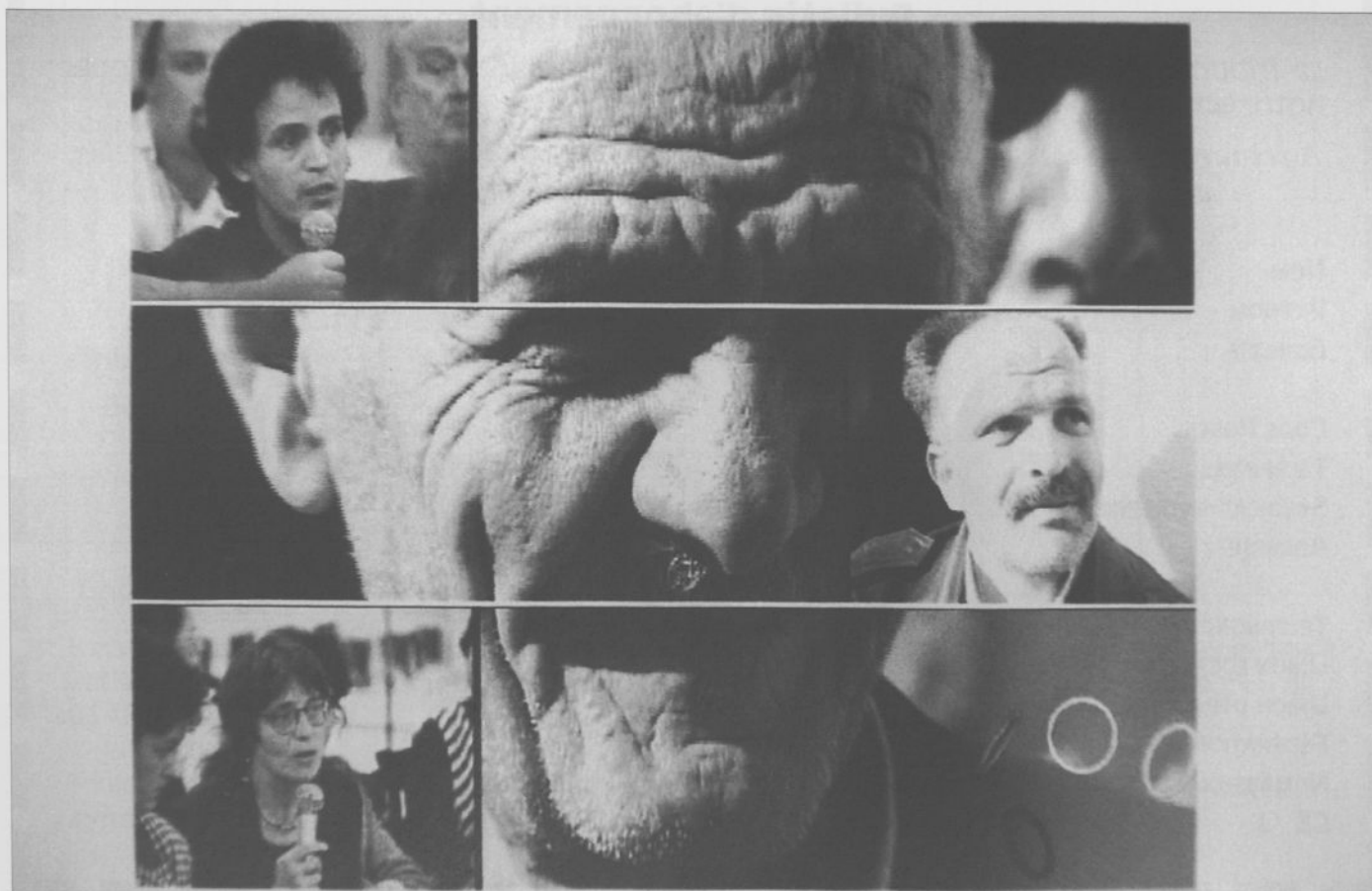
naux d'insertion des populations immigrées, leur cohérence avec l'action du FAS dans la région. Cela n'est pas le cas aujourd'hui et encore moins demain.

Le plan stratégique tel qu'adopté le 17 octobre 1997, en soumettant l'établissement aux politiques conjoncturelles de l'Etat va contribuer à décrédibiliser le FAS alors que c'est une politique inverse qu'il faudrait adopter.

Dans le contexte nouveau, celui de décret du 31 mai 1997, de la procédure nouvelle de financement et du plan stratégique, la CGT continuera à oeuvrer au sein du CA, comme dans les CRIPI, dans le sens de la réponse aux besoins des populations immigrées, du mouvement associatif qui l'incarne ainsi que des mouvements de solidarité ou antiracistes.

José Pinto

*Membre CGT du
Conseil d'Administration du Fonds
d'Action Sociale*



La rédaction à ses lectrices et lecteurs

La dernière parution de notre journal " la Tribune de l'immigration " date de mars 1997. Depuis, la situation a considérablement bougé. Cela aurait mérité que notre journal paraisse plus régulièrement, ça ne fait aucun doute.

L'activité, le lancement de notre campagne nationale CGT de la lutte contre le racisme, l'évolution de la situation n'ont pas permis au collectif rédactionnel de faire face à la sortie régulière.

Afin de ne plus pénaliser, à la fois les lectrices, les lecteurs de notre journal, mais aussi notre activité en lien avec débats et réflexions, nous avons pris des dispositions pour une sortie régulière avec six numéros par an.

Ce double numéro de novembre sera suivi, en décembre, d'un double numéro sur le thème " le racisme et les discriminations au travail ".

Ce journal doit devenir de plus en plus l'écho des expériences,

des débats, des luttes. N'hésitez pas à prendre votre plume pour faire un article, donner une information, une photo...

Avec nos excuses, ensemble avec notre journal " la Tribune de l'immigration ", faisons vivre nos conceptions, nos valeurs d'égalité sociale, d'égalité des droits, de solidarité, de fraternité, d'accueil.

Georges Letellier
Secteur Immigration

80 F
les 6
numéros

Bulletin d'abonnement

La Tribune de l'immigration, magazine de la CGT, outil indispensable pour développer notre activité syndicale spécifique.

A retourner au Secteur immigration CGT, au 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex, avec le chèque de paiement de 80 F pour 6 numéros à l'ordre de la CGT.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

SYNDICAT-ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

UNION LOCALE

UNION DÉPARTEMENTALE

FÉDÉRATION

NOMBRE D'ABONNEMENTS







CE UL COLLECTIFS

CAMPAGNE CGT « Le racisme ça se combat »
Matériel mis à votre disposition - BON DE COMMANDE

Date :

Nom :

Adresse :

| | DESIGNATION DES ARTICLES | QUANTITE | PRIX UNITAIRE | MONTANT |
|---|---|----------|---------------|---------|
|  | Autocollant | | 1,00 | |
|  | Pin's 4 couleurs | | 12,00 | |
|  | K7 vidéo «Emission France 3» Expression directe du 15 mars | | 100,00 | |
|  | T - Shirt | | 25,00 | |
|  | Jalons «Editions VO» : «Tes papiers» | | 30,00 | |
|  | La Tribune de l'Immigration | | 15,00 | |

L'Institut d'Histoire sociale a réalisé une exposition pour les débats sur la lutte contre le racisme. Elle est à disposition pour les organisations. Pour cela, il suffit de téléphoner au 01 48 18 84 90 ou au 01 48 18 80 00 poste 97 24.

Toute commande doit être accompagnée du règlement correspondant à l'ordre de : **CGT - Matériel syndical** et adressée au 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex.

LE RACISME HORS LA LOI

LE RACISME
ÇA SE COMBAT



1997 année européenne
contre le racisme

la
cgt